



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 Octobre 2005

N° 2005-01

### Nombre de Délégués

En exercice : 38  
 Présents : 35  
 Votants : 35  
 Suffrages  
 exprimés : 35  
 Acte rendu  
 exécutoire après  
 dépôt en Préfecture,  
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

*L'an deux mille cinq, le quatorze Octobre à 10 Heures, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 7 Octobre se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.*

### L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 8 Septembre 2005
- Finances :
  - ❖ Perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
  - ❖ Décision modificative n° 3
- Développement Economique :
  - ❖ Propositions de location en crédit bail pour l'entreprise EPI/NT
  - ❖ Conventions de reversement du produit de taxe professionnelle (Avenants)
- Commission Gué de Selle :
  - ❖ Compte-rendu de la réunion du 05 Octobre 2005
- Questions et informations diverses :
  - ❖ Festival des Nuits de la Mayenne 2006
  - ❖ Divers (Réunion sur l'énergie éolienne et réunion des industriels)

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 7 Octobre 2005, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 10 H 00 et fait procéder à l'appel des membres :

### PRESENTS :

Mr ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;  
 Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – LEBRUN (délégué suppléant remplaçant Mme JARNO) (CHATRES LA FORET) ;  
 Mrs NICOLAS - ROCTON A. – LATASTE – THOMAS (délégué suppléant remplaçant Mme DUCHEMIN) – VAYER – ROGER – AVANNIER – CHARDRON - RENARD –  
 Mmes BOURGOIN – FROISSARD (EVRON) ;  
 Mrs HOUSSET – HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;  
 Mrs PAILLEUX – BESSIN – Mme ROBERT (MEZANGERS) ;  
 Mrs HEURTEBIZE – LBOULENGER (délégué suppléant remplaçant Mr LEMONNIER) - CLIMENT (NEAU) ;  
 Mrs BOISBOUVIER – MASSON – MAUDET (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;

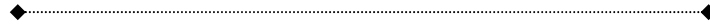
Mme LORY – Mrs BEGHIN – VAILLANT (délégué suppléant remplaçant Mr DARDENNES)  
(STE GEMMES LE ROBERT) ;  
Mr ROCHE (ST GEORGES SUR ERVE) ;  
Mrs BOURDIN - FOUCAULT – HAMOND – Mme DESLAURIERS (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme JARNO (remplacée par Mr LEBRUN) (*Châtres la Forêt*),
- ◆ Mme DUCHEMIN (remplacée par Mr THOMAS) – Mr GEORGEL (*Evron*),
- ◆ Mr LEMONNIER (remplacé par Mr LEBOULENGER) (*Neau*),
- ◆ Mr DARDENNES (remplacé par Mr VAILLANT) (*Ste Gemmes le Robert*),
- ◆ Mme RENARD (*Ste Gemmes le Robert*),
- ◆ Mr ROSSIGNOL (*St Georges sur Erve*)

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Monsieur Xavier BEGHIN de Ste Gemmes le Robert.**



**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
du 08 Septembre 2005**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 08 Septembre 2005.

**Le procès-verbal de la réunion du 08 Septembre 2005 est adopté à l'unanimité.**

## FINANCES

### **Perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Président expose au Conseil Communautaire que l'article 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts permet à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre disposant de la totalité de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers" et adhérent, pour l'ensemble de celle-ci, à un syndicat mixte, de se substituer à ce syndicat pour la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le SVET des Coëvrons auquel adhère la Communauté de Communes du Pays d'Evron ayant, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005, institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le Conseil Communautaire peut décider, avant le 15 octobre 2005, de se substituer au SVET des Coëvrons pour la perception de cette taxe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes du Pays d'Evron fixera chaque année lors du vote du budget primitif le taux de la taxe à percevoir qui sera égal à celui qui aurait été fixé par le SVET des Coëvrons s'il n'y avait pas eu substitution, suivant les zonages établis par le SVET :

- ⇒ Zone A : collecte en porte à porte avec conteneurs individuels
- ⇒ Zone B : collecte en porte à porte
- ⇒ Zone C : collecte en points de regroupement

Ce dossier suscite un certain nombre d'interrogations des membres du Conseil Communautaire.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **DECIDE** à la majorité des voix (34 pour – 1 contre) d'appliquer sur le territoire de la CCPE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 les dispositions du dernier alinéa de l'article 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au lieu et place du SVET des Coëvrons qui l'a instituée sur l'ensemble de son périmètre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005.
- **DECIDE** de reverser au SVET des Coëvrons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mensuellement sur la base de 1/12<sup>ème</sup> de son montant annuel.
- **PRECISE** que jusqu'au vote de l'année N, le douzième sera calculé sur la base du montant du produit de l'année N-1.

Pour l'année 2006, le montant du reversement mensuel avant le vote du budget sera calculé sur la base suivante :

$$711\ 151/12 = 59\ 263\ \text{€}$$

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- **CHARGE M.** le Préfet de la Mayenne de la notification de cette décision aux services fiscaux de la Mayenne.

### **☞ Décision modificative n° 3**

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président présente le projet de décision modificative aux membres du Conseil Communautaire.

### **Budget Principal : sans changement**

#### **Budgets annexes**

#### **Lotissements communaux**

##### Section fonctionnement

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
605	Achat de travaux		- 5
6611	Frais financiers		+ 5
Total décision modificative n° 3		0	0
Pour mémoire budget primitif		9 750,00	254 824,89
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		/	/
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 750,00</b>	<b>254 824,89</b>

##### Section investissement

#### **Sans changement**

## Ateliers Relais

Suite à la remise en état et la vente de l'atelier n° 1 de Châtres la Forêt à la S.C.I. de Monsieur DUPOUTS, il y a lieu de modifier les écritures budgétaires.

### Section fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
60632	Fourniture petit équipement		3 000,00
63512	Impôts fonciers		2 500,00
70878	Remboursement impôts fonciers	1 500,00	
775	Cession immobilisations (atelier n° 1)	230 000,00	
675*	Valeur comptable immobilisation cédée		524 386,69
776*	Différence sur cession immobilisation	294 386,69	
023*	Virement à la section investissement		- 89293,94
002	Excédent reporté	38 706,06	
Total Décision Modificative n° 3		564 592,75	440 592,75
Pour mémoire Budget Primitif		410 387,90	410 387,00
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		- 104 747,90	- 104 747,90
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		870 232,75	746 232,75

\* (écriture d'ordre)

### Section investissement

<i>ARTICLE OPERATION</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
1641/03001	Emprunt ateliers d'Evron EPI/NT	- 102 000,00	
021*	Virement de la section fonctionnement	- 89 293,94	
2132*	Valeur comptable cession immobilisation	524 386,69	
192*	Différence sur cession immobilisation		294 386,69
1068	Résultat de fonctionnement capitalisé	- 38 706,06	
Total Décision Modificative n° 3		294 386,69	294 386,69
Pour mémoire Budget Primitif		1 396 716,18	1 396 716,18
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		0,00	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		1 691 102,87	1 691 102,87

\* (écriture d'ordre)

### **Autres budgets annexes : sans changement**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'exposé du Président,
- **ADOpte** la décision modificative n° 3 selon le détail ci-dessus.

## **Assurances**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée récemment avec remise des offres pour le 28 octobre 2005 pour les assurances suivantes de la CCPE :

**Lot n° 1** : Multirisques (R.C., protection juridique)

**Lot n° 2** : Dommage aux biens et annexes

**Lot n° 3** : Flotte véhicules et annexes

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **Propositions de location en crédit bail pour l'entreprise E.P.I./NT**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la situation actuelle des bâtiments industriels loués à la société E.P.I./NT, dont la CCPE est propriétaire.

⇒ bâtiments situés sur le Parc d'Activités de CHATRES LA FORET

loués en bail commercial du 29/09/2000 et avenants n° 1 et n° 2 du 19/02/2002 et 30/12/2004.

⇒ bâtiments situés zone des Maltières à EVRON

loués sous la forme de bail précaire du 27/01/2005 jusqu'au 19/04/2006

Il informe le Conseil Communautaire de la proposition qu'il a faite à Monsieur LEBOUBE, PDG d'E.P.I./NT concernant la conversion de ces locations en crédit bail en précisant que la BDPME et BATIROC, deux sociétés de crédit bail ont refusé la proposition de financement en crédit bail immobilier sollicité par E.P.I./NT.

Compte-tenu de la carence du système bancaire privé dans ce dossier, la CCPE propose de louer des bâtiments sous la forme de crédit bail.

Les modalités de ces crédits-baux sont les suivantes :

1<sup>er</sup> crédit bail : pour les bâtiments situés à Châtres la Forêt

Durée : 15 ans

Echéances bimestrielles constantes de : 7 352 € H.T.

Paiement à terme échu le 20 suivant le bimestre

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2006

2<sup>ème</sup> crédit bail : pour les bâtiments, situés à Evron

Durée : 15 ans

Echéances bimestrielles constantes de 12 996 € H.T.

Paiement à terme échu le 20 suivant le bimestre

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2006

Les frais de rédaction des actes notariés sont à la charge de la société E.P.I./NT.



## **Conventions de reversement du produit de taxe professionnelle et foncier bâti (Avenants)**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la nouvelle convention et les avenants aux conventions suivantes :

### **Parc d'Activités de CHATRES LA FORET**

**Atelier n° 1** : fin location CIMEL au 31/08/2004 et reprise par la S.C.I. de Monsieur DUPOUTS.

#### **Pépinière d'entreprises :**

**Bureaux** : fin location BARECOM au 30/04/2004

**Bureau** : fin location SNN au 31/10/2002

**Atelier n° 7** : fin location à Monsieur LETESSIER J.Y. au 09/11/2004

**Bureau n° 1** : fin location à Monsieur VETILLARD au 31/01/2005

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

- **APPROUVE** à l'unanimité la mise en place de la nouvelle convention et des avenants tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président) à la signer.

## COMMISSION GUE DE SELLE

### **Compte-rendu de la réunion du 05 Octobre 2005**

Monsieur PAILLEUX, Vice-Président chargé de la Commission "Gué de Selle" fait le compte-rendu de cette réunion.

#### Monsieur DEROUET, Gaule Voutréenne

- ⇒ souligne l'absence d'herbes aquatiques et l'efficacité des aérateurs,
- ⇒ déclare que les mouettes sont toujours un souci,
- ⇒ propose un apport de chaux dans l'étang. Cette question est à voir dans le cadre du plan de gestion du site.

#### Monsieur FOUCAULT, CAE Football

- ⇒ souligne l'utilisation du terrain de football par l'Entente des Coëvrons (jeunes de 13 à 15 ans des différents clubs du Pays d'Evron),
- ⇒ utilisation du terrain par l'olympique Mézangers en septembre 2005.

#### Monsieur DUVAL, pédalos

- ⇒ se déclare très satisfait de la saison et sollicite le renouvellement du service de location (pédalos, canoë, voile, swin golf, VTT) en 2006 (+ tennis si possible).

#### Monsieur PARIS, Restaurant du Gué de Selle

- ⇒ félicite la CCPE pour le fleurissement,
- ⇒ fait part de son objectif d'augmenter les créneaux d'ouverture du Gabion en 2006 avec un nouveau service de restauration rapide.

#### Monsieur BRODIN, CAE Athlétisme

- ⇒ remercie la CCPE pour son aide et l'animation mise en place pour la Montée des Coëvrons 2005,
- ⇒ fait part de l'organisation sur le site le 27 novembre 2005 du championnat Départemental de Cross court. Il remercie la CCPE pour l'aide fournie à cette occasion (scène mobile, sono, locaux, aide en personnel),
- ⇒ sollicite l'installation d'une buvette sur le site dont le CAE Athlétisme récupérerait le produit pour équilibrer ses comptes.

## **Réunion des membres de la Commission**

Monsieur PAILLEUX, Vice-Président chargé de la Commission "Gué de Selle" présente le compte-rendu en précisant que cette réunion était essentiellement consacrée, après une visite des installations, au bilan des travaux réalisés et à la prévision des travaux à effectuer.

### ❖ Travaux réalisés

- ⇒ Réfection de la lasure du Centre d'Hébergement (prévoir une reconduction du programme de réfection en 2006)
- ⇒ Aménagement du Centre de Loisirs (locaux, éclairage, chauffage)
- ⇒ Installation d'une ligne téléphonique pour le poste de secours

### ❖ Travaux programmés

- ⇒ Plancher garage technique (réalisation prévue en janvier/février 2006)
- ⇒ Changement des serrures du Centre d'Hébergement et aménagements matériels relatifs aux exigences de l'Education Nationale. Le coût de cette opération étant relativement important, l'intervention a été différée à l'année 2006
- ⇒ Extension du local poubelle
- ⇒ Aménagement sanitaire pour CLSH
- ⇒ Aménagement sanitaire pour personnel technique
- ⇒ Aménagement d'une lingerie au Centre d'Hébergement (achat d'une machine à laver et d'un sèche linge)
- ⇒ Achat d'un WC chimique pour les MNS

### ❖ Travaux souhaités

- ⇒ Réaménagement de l'entrée principale du Parking (demande formulée pour des raisons de sécurité par la société HOCDE). Une étude est menée par les Services Techniques de la CCPE après avis des Services de la DDE. Les travaux seraient présentés au budget 2006
- ⇒ Réfection de peinture dans les locaux du Centre d'Hébergement (Plafond des chambres, Salle de réunion, portes des chambres)
- ⇒ Renouvellement de certains panneaux sur le site (réglementation, signalisation).
- ⇒ Aménagement d'une douche publique au poste de secours.
- ⇒ Aménagement arboré du terrain de pétanque afin d'ombrager l'aire de jeu. Dans le même temps Madame AVRANCHE suggère que l'on installe un ou deux bancs au bout de ce terrain.
- ⇒ Aménagement du swin golf (déplacement de la passerelle d'accès, installation de bancs et panneaux, création d'un 6<sup>ème</sup> green, réfection de l'ensemble des greens)
- ⇒ Aménagement pour l'extension du local de stockage des cuisines (comme suite à la préconisation des Services de la DSV). Il apparaît que la solution la plus simple consisterait à vendre le congélateur «bahut» pour le remplacer par une armoire de froid négatif ; ce qui libérerait un espace suffisant pour y placer l'armoire actuellement située dans la réserve alimentaire et ainsi augmenter la capacité de stockage dans cette dernière.

❖ Travaux à envisager

- ⇒ Aménagement d'un pas de Tir à l'Arc. Cette activité étant de plus en plus pratiquée sur la Base du Gué de Selle, il semble nécessaire pour des raisons de sécurité d'engager une réflexion sur l'aménagement d'une telle structure. Ce d'autant plus que les clubs du secteur (Evron, Ste Suzanne, Izé) seraient sans doute intéressés par une structure en plein air. Dans le cadre de cette réflexion, il est proposé de prendre contact avec le club d'Evron et d'envisager une visite des installations de Tir à l'arc à Château-Gontier.
- ⇒ Réfection des terrains de Tennis. Le support en résine se dégrade de plus en plus. Dans l'hypothèse de travaux de réfection, Thierry GUEGAN suggère que soit étudié un autre procédé que la résine dont la durée de vie, en plein air, semble limitée et propose que l'on se renseigne sur la technique mise en œuvre sur le court de tennis de Voutré (béton poreux).

❖ Bilan d'activités du Centre d'Hébergement Sportif

Thierry GUEGAN communique les résultats de fréquentation pour les 8 premiers mois de l'année. Il apparaît une augmentation d'environ 750 nuitées par rapport à l'an dernier. Cela correspond pour l'essentiel à l'apport des PEP depuis la fermeture du centre de Torcé-Viviers en Charnie. Pour l'année 2006, cet organisme doit continuer à nous fournir des stages ; la réouverture du centre de Torcé n'étant programmée que pour 2007.

Par contre, Thierry GUEGAN fait part de l'incidence de la fermeture du Jardin Aquatique sur le remplissage du Centre d'Hébergement Sportif. Il faut s'attendre à une perte non négligeable de nuitées au printemps 2006

❖ Etude réalisée par Mayenne Nature Environnement relative au plan de gestion durable du Site du Gué de Selle.

Monsieur Pailleux invite les membres de la commission à participer à la réunion de synthèse qui se déroulera le Mercredi 12 octobre 2005 à 14 heures au Centre d'Hébergement Sportif.

❖ Animations

- ⇒ Epreuve Endurance Equestre du 14 août 2005
- ⇒ Opération Porte ouverte du Centre d'Hébergement Sportif du 17 septembre 2005
- ⇒ Transcoëvrone et Cyclo cross des 8 et 9 octobre 2005
- ⇒ Cross SOCOPA/BEL du 30 octobre 2005
- ⇒ Championnat Départemental de Cross FFA du 27 novembre 2005
- ⇒ Championnat Départemental de Cross UGSEL du 7 décembre 2005

❖ Divers

- ⇒ Révision éventuelle de la réglementation en vigueur sur le Site pour les Barbecues et construction éventuelle d'un petit grill
- ⇒ Fin du contrat de location des jeux en 2006. Dorénavant, la CCPE est propriétaire des jeux et responsable de leur entretien.
- ⇒ Promotion du Centre d'Hébergement Sportif auprès des écoles. Thierry GUEGAN fait part des conditions financières relatives à la participation au Salon de l'Education qui se déroulera à Paris du 24 au 27 novembre 2005 (2 063 € HT pour les seuls frais de location de stand). En lieu et place d'une participation à ce salon, il est proposé de consacrer une semaine en région parisienne pour prospecter directement certains établissements scolaires.

Monsieur le Président demande également que les travaux de réfection du terrain de tennis soient repoussés à l'exercice budgétaire 2007. L'année 2006 étant consacrée prioritairement aux travaux de rénovation et d'extension du Jardin Aquatique.

Les membres du Conseil Communautaire valident l'ensemble des dispositions de ce compte-rendu et le report à 2007 des travaux de réfection du terrain de tennis.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **Festival des Nuits de la Mayenne 2006**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la 33<sup>ème</sup> édition du Festival des Nuits de la Mayenne est prévue du 17 juillet au 11 août 2006. Sa programmation est en cours.

Chaque commune du département est invitée à se porter candidate à l'accueil d'un spectacle.

La Commune de CHATRES LA FORET avait été pressentie pour organiser un spectacle en 2006.

Monsieur Claude ROUILLARD, maire de CHATRES LA FORET confirme la candidature de sa commune.

Certains membres du Conseil Communautaire suggèrent que le château de Monteclerve serve de cadre à ce spectacle.

### **Divers :**

#### **Réunion sur les énergies renouvelables et l'énergie éolienne à St Georges sur Erve le 29 septembre 2005.**

Monsieur NICOLAS souligne la qualité et l'esprit constructif de cette réunion à laquelle assistaient plus de 80 personnes, et organisée par la Communauté de Communes du Pays d'Evron et la mairie de St Georges sur Erve. Elle était animée par M. BERGER, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Les énergies classiques utilisent des ressources limitées qui disparaîtront d'ici quelques décennies. L'énergie éolienne représente une des énergies renouvelables et non polluantes, qui pourrait voir le jour sur la commune de St Georges. A ce jour, aucun projet concret n'est avancé. M. BERGER lors de la réunion publique a précisé que la procédure est fort longue, laborieuse et très rigoureuse pour qu'un projet arrive à ses fins :

- études d'impact diverses : impact sonore, sur le paysage, sur le milieu naturel, sur l'environnement et la santé, sur la sécurité (servitudes radioélectriques et aéronautiques),
- les aspects économiques,
- le contexte énergétique.

Dans le cas où ces études approfondies s'avèrent concluantes, une consultation de la population est organisée, puis une enquête publique est obligatoire avant le dépôt d'un permis de construire.

La présentation très documentée et objective de ce dossier a été suivie avec intérêt par les personnes présentes.

Monsieur NICOLAS propose que la CCPE sollicite près de la Préfecture son inscription en zone de développement éolien pour bénéficier de procédures accélérées.

### **Compétence tourisme du S.V.E.T. DES COEVRONS**

Le Président Gérard ROCTON relate les décisions adoptées par le SVET des Coëvrons dans sa séance du 13 octobre 2005 sur la nouvelle organisation prévue des Offices de Tourisme. Un seul Office de Tourisme subsisterait sous forme associative.

Par contre, l'Office de Tourisme d'ÉVRON (sous une nouvelle appellation ?) resterait ouvert toute l'année.

### **Chemin de randonnée du "Montil" à LIVET EN CHARNIE**

Monsieur Gilbert HOUSSET déclare qu'il a vu récemment le propriétaire qui s'est montré favorable à la cession de ce chemin tout en indiquant qu'il doit rester accessible pour les engins de travaux forestiers.

Toutefois ce dossier devra être examiné en partenariat avec la Commune de ST LEGER EN CHARNIE, propriétaire de l'autre moitié du chemin.

Il est également demandé de se renseigner près du S.V.E.T. DES COEVRONS pour voir si une aide de la C.R.A.P.E. est toujours possible pour ces travaux.

### **Dotation C.T.U. (Contrat Territorial Unique)**

Monsieur le Président communique aux membres du Conseil Communautaire les dotations du Contrat Territorial Unique (C.T.U.) telles qu'elles ont été définies par le SVET, structure porteuse du C.T.U.

La règle de financement est la suivante, compte-tenu du montant de l'ensemble des projets retenus et de l'enveloppe C.T.U. disponible.

- 16 % de financement pour les projets intercommunaux
- 10 % de financement pour les projets communaux

Pour ce qui concerne le Pays d'Evron, la situation est la suivante :

⇒ Projets CCPE

- Rénovation et extension du Jardin Aquatique : 451 411 €
- Musée de VOUTRE (9 600 + 22 400) : 32 000 €
- Etude pour voie de contournement d'Evron : 54 439 €

Cette subvention a été accordée au-delà des 16 % parce que son impact dépasse le cadre du Pays d'Evron.

⇒ Projet commune d'ÉVRON

- Construction d'un centre socio-culturel : 224 983 €

Cette subvention sera abondée par un complément de 51 040 € correspondant à l'attribution supplémentaire du C.T.U. Ville pôle de 150 000 €, répartie de la manière suivante :

- Musée de VOUTRE : 22 400 €

Le reste : 150 000 – 22 400 = 127 600 € soit :

- 20 % Communauté de Communes de Bais : 25 520 €
- 20 % Communauté de Communes de Montsûrs : 25 520 €

- 20 % Communauté de Communes d'Erve et Charnie : 25 520 €
- 40 % Communauté de Communes d'Evron : 51 040 €

### **Participation pour les spectacles en chemin organisés par la F.A.L.**

Monsieur le Président informe également que la CCPE organisait précédemment des spectacles de la F.A.L. à destination des scolaires. Cette organisation a été reprise par le SVET pour l'étendre sur son territoire. Il a sollicité une aide financière de la Région et du Département. La subvention du Département de 6 667 € n'a pu être obtenue. Monsieur le Président propose que la CCPE prenne à titre exceptionnel cette somme à sa charge pour 2005 compte-tenu qu'elle n'a plus à supporter le coût d'organisation de ces spectacles dans son budget.

Cette disposition sera intégrée dans la prochaine décision modificative budgétaire qui sera proposée à une prochaine réunion.

La séance a été levée à 11 H 30.

Le Secrétaire de séance,

X. BEGHIN

Le Président,

G. ROCTON